

**COMMUNE DE MIREPOIX  
(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											44/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	5	Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

**Procurations** : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Demande de financement et/ou présentation des cahiers des charges pour :  
La sécurisation et la valorisation des couverts**

Lors de la séance du 12 avril 2016 le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC et du STAP, en vue de créer un cahier des charges visant à lancer une consultation de bureau d'études sur une mission de diagnostic des couverts : état sanitaire, sécurité, conservation, restauration, valorisation.

Le 19 mai 2016, l'ensemble du conseil municipal était invité à participer à une réunion de travail. Lors de cette séance Jean-Pierre POIRIER, Architecte des Bâtiments de France a fait une présentation détaillée de ses constatations sur l'état des couverts.

A l'issue de cette réunion de travail, l'Architecte des Bâtiments de France a réalisé un cahier des charges, dont copie jointe, appuyé et validé par un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires : Conseil Départemental, CAUE, DDT, Préfecture, Commune, Communauté de Communes.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- a) Le cahier des charges joint en annexe,
- b) Le plan de financement de l'étude :

Plan de financement Étude diagnostic SÉCURISATION ET VALORISATION DES COUVERTS	%	HT	TTC
Estimation étude	100%	50 000,00	60 000,00
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ARIÈGE</b> <i>Critères : Patrimoine - préservation et valorisation du patrimoine</i>	20%	10 000,00	
<b>ÉTAT - DRAC Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées</b> <i>Critères : Sécurisation et valorisation des monuments historiques</i>	60%	30 000,00	
<b>TOTAL subventions sollicitées</b>		<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
<b>Reste à la charge de la commune : autofinancement</b>			<b>20 000,00</b>

- c) Le calendrier de mise en œuvre :

- Juin 2016 : rédaction du cahier des charges par la DRAC et le STAP (en cours d'élaboration) ;
- Septembre 2016 : validation des demandes de subventions



- Octobre/novembre 2016 : lancement du marché, recrutement du bureau d'étude, démarrage de l'étude ;
- Novembre 2016 à mars 2017 : diagnostic/état sanitaire des couverts (tranche 1) et préconisations (tranche 2) ;
- Avril à décembre 2017 : conventionnement avec les propriétaires et travaux ;
- Avril 2017 : définition des travaux d'embellissement.

Cette étude sera un des volets du schéma directeur d'aménagement urbain « MIREPOIX 2030 » (voir fiche action n° 2/3 en pièce jointe).

Le conseil municipal doit également autoriser Madame le Maire à signer tous documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve :**
  - le cahier des charges,
  - le plan de financement,
  - le calendrier de mise en œuvre concernant l'étude pour la sécurisation et la valorisation des couverts, tels que présentés par Madame le Maire.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier : demande de financements, demande de subventions si nécessaire aux autres partenaires non indiqués afin d'optimiser le plan de financement, convention, etc.,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4402016-DE

PROJET 2	MIREPOIX 2030 Sécuriser et valoriser "les couverts" de la place de Mirepoix		ACTION 2/3
Axe stratégique	Affirmer une politique touristique autour de la destination Pyrénées Cathares (Axe 1)		
Besoin en accompagnement	<b>Accompagnement technique</b> : accompagner juridiquement la Commune de Mirepoix afin de sécuriser et valoriser « les couverts » de la place de Mirepoix <b>Accompagnement financier</b> : aide financière pour l'étude de diagnostic et de préconisations pour la restauration et la valorisation des couverts		
Maitre d'ouvrage	COMMUNE DE MIREPOIX		
Contexte du projet	<p>Mirepoix bénéficie d'un patrimoine historique et architectural de premier plan (58 immeubles inscrits, 5 classés Monuments Historiques) s'appuyant notamment sur le caractère médiéval de la Bastide avec ses maisons à pans de bois, sa place des couverts, la maison des consuls et ses solives sculptées ou encore l'ancienne cathédrale Saint-Maurice et l'ancien palais Episcopal.</p> <p>C'est à ce titre, tout comme Montségur, que Mirepoix est classée « Grand Site Midi-Pyrénées ». La Commune, également labellisée « station de tourisme », souhaite mettre en place un plan d'actions de préservation et valorisation de la ville.</p> <p>La remise en l'état des 58 couverts tous classés Monuments Historiques est une action prioritaire pour la valorisation de la place de Mirepoix.</p>		
Description de l'action	<p>Une opération collective de restauration est incontournable : d'une part, afin de réaliser un diagnostic précis sur la santé du bâti et de définir les travaux de restauration nécessaire (phasage en fonction des urgences) (Tranche 1). D'autre part, pour réaliser les travaux de restauration de sécurisation et les travaux d'embellissement (Tranche 2). Le sol appartient à la Commune, les plafonds et les piliers appartiennent à des propriétaires privés : il est donc nécessaire d'engager une démarche administrative spécifique et sur-mesure.</p> <p>L'étude devra détailler les travaux à réaliser et faire un chiffrage précis des coûts. Elle devra proposer une méthodologie juridique avec une Maîtrise d'Ouvrage communale et une prise en charge financière par les Collectivités Territoriales (Communes, CC du Pays de Mirepoix, Conseil Départemental de l'Ariège, Conseil Régional LR/MP). Un financement participatif pourra être mis en oeuvre avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.</p>		
Photos / Plans			
Objectif	Opération collective de restauration après diagnostic : septembre 2017		
Calendrier de mise en oeuvre	Délibération de principe de réalisation de l'étude par le conseil municipal : 12 avril 2016 Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avec l'Etat (DRAC-STAP) : avril 2016 Rédaction du cahier des charges : avril/juin 2016 Accords des demandes de subventions : septembre 2016 Lancement du marché et recrutement du Bureau d'étude : octobre/novembre 2016 Diagnostic / Etat sanitaire des couverts et préconisations (Tranche 1) : novembre 2016/mars 2017 Conventionnement avec les propriétaires et travaux : avril/décembre 2017 Définition des travaux d'embellissement : avril 2017		
Détails des dépenses	Diagnostic (Tranche 1) et préconisations des travaux (Tranche 2) : 50 000€ HT		
Plan de financements	<b>FINANCEURS</b>		
	Conseil Départemental de l'Ariège <i>Critères "Développement touristique/Préservation patrimoine"</i>	Euros	%
		10 000 €	20%
	Etat - DRAC Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon <i>Critères "Sécurisation des monuments historiques"</i>	30 000 €	60%
	<b>Autofinancement</b>	<b>10 000 €</b>	<b>20%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	<b>100%</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4402016-DE

<b>Acteurs / Structures</b>	Dispositif AIDER	Bruno Fareniaux (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
	Pilotage technique	Préfecture : Jean-Claude Masson, Guillaume André DRAC-STAP : Jean-Pierre Poirier, Julien Delphin DDT : Cédric Godefroy Territoire : Isabelle Alex (Commune de Mirepoix), Benoît Combes (CCPO/CCPM)
	Partenaires identifiés	ABF, DRAC, DDT (SCAT), Conseil Régional LR/MP, Conseil Départemental Ariège, CAUE, ANVPAH
<b>Documents existants</b>	Etude de faisabilité de mise en œuvre d'un secteur sauvegardé (Cabinet AARP - Rémi Papillaut) - 2012 Feuille de route « Mirepoix : Grand Site Midi-Pyrénées » - Septembre 2015 Note du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège - Juin 2015	

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-4402016-DE

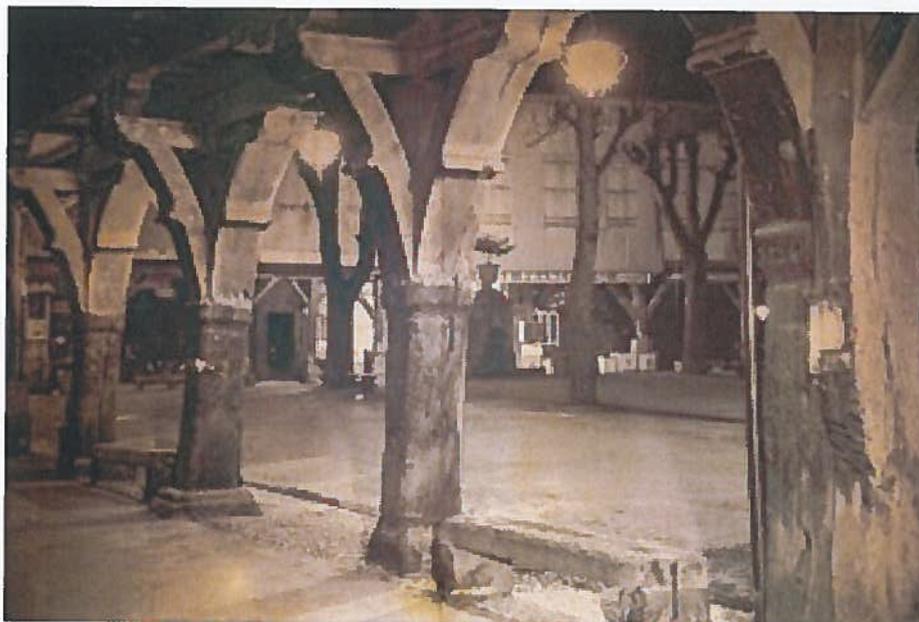
DOCUMENT EN COURS DE REDACTION NE PAS DIFFUSER

Mairie de MIREPOIX  
Place du Maréchal-Leclerc  
09500 MIREPOIX

*Opération : Mission de diagnostic des couverts de Mirepoix*

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES

**CAHIER DES CHARGES**



Personne publique

COMMUNE DE MIREPOIX

Objet du marché

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Remise des candidatures et des offres

*Date limite de réception : .....*

*Heure limite de réception : .....*

Personne ressource et habilitée à délivrer des informations pendant la rédaction des offres: .....

## CAHIER DES CHARGES

### SOMMAIRE

#### ARTICLE PREMIER : PRESENTATION DE L'ETUDE

1-1 Objet de la mission	4
1-2 Objectifs de la mission	4
1-3 Contenu de la mission de diagnostic	5

#### ARTICLE 2 : CONDUITE D'OPERATION

2-1 Programmation prévisionnelle à minima des comités techniques et de pilotage	6
2-2 Rendus d'étude - Livrables	6

#### ARTICLE 3 : DELAIS - PENALITES 7

#### ARTICLE 4 : PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES AU TITULAIRES DU MARCHE 8

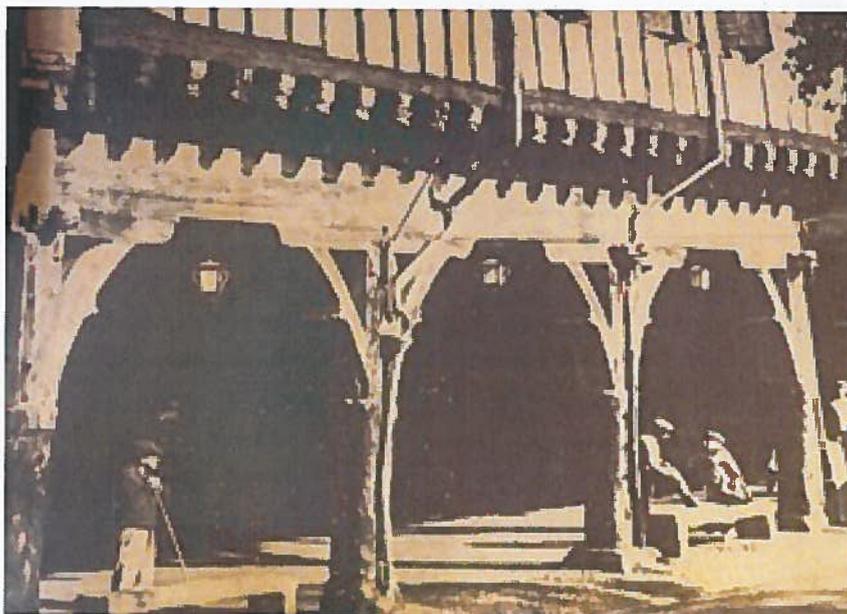
#### ARTICLE 5 : DISPOSITIONS DIVERSES : CCAGPI – DISCRETION – PROPRIETE INTELLECTUELLE

5-1 CCAGPI	8
5-2 Discrétion – Propriété intellectuelle	8

**MISSION DE DIAGNOSTIC  
SUR LES COUVERTS DES  
MAISONS À PANS DE BOIS DE  
MIREPOIX**

**1 - CAHIER DES CHARGES**

Le présent cahier des charges fixe le cadre de la mission de diagnostic, que la Commune, en qualité de maître d'ouvrage, envisage de confier au futur attributaire du présent marché, en vue de la réalisation d'un diagnostic sur les couverts des maisons à pan de bois de Mirepoix.



Les candidats doivent, au travers de leur offre, répondre à tous les points et à toutes les interrogations formulés dans le présent cahier des clauses particulières.

Les moyens d'investigation envisagés seront détaillés dans une note méthodologique, remise par le candidat avec son offre. Cette note doit permettre d'évaluer le mode opératoire, les coûts et les délais envisagés par chaque candidat de manière à retenir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Le présent cahier des charges fixe le cadre dans lequel l'étude doit s'inscrire. Il constitue le socle du projet de la note méthodologique que les candidats sont invités à présenter à l'appui de leur offre.

En tout état de cause, la note méthodologique devra contenir l'ensemble des dispositions fixées par le présent cahier des charges. La liste des articles ci-après n'est pas exhaustive. Il appartient à chaque candidat de compléter son offre par des articles complémentaires qu'il jugera opportun pour améliorer son offre. Ainsi, les candidats peuvent compléter le cahier des charges afin de proposer la note méthodologique la plus adaptée aux objectifs recherchés par l'étude.

---

nota:

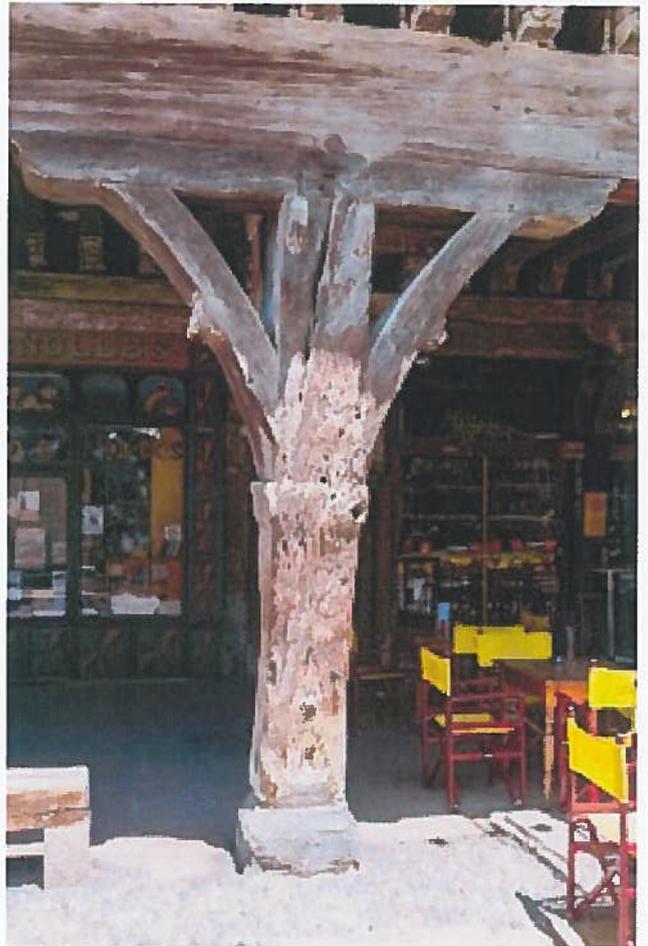
La présente mission s'appuie sur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Prestations Intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 Septembre 2009

---

## 1 PRESENTATION DE L'ETUDE

### 1-1 Objet de la mission

- Les maisons à couverts de Mirepoix sont organisées en continu autour de la place principale. Les couverts en rez de place et de rue constituent une des caractéristiques de la ville. Les couverts sont un espace de circulation, de rencontre et de chalandise. Ils sont composés de travées régulières formées d'une structure bois de charpente avec pilastres, aisseliers, poutres, sur la place et d'une façade intérieure le plus souvent organisée en vitrine de commerce ou de restaurant et construite soit en maçonnerie, soit à pans de bois.
- La mission de diagnostic portera sur les couverts des maisons à pans de bois autour de la place du Maréchal Leclerc et Philippe de Lévis ainsi que les rues adjacentes suivant plans 1 et 2 en annexe.
- Elle comprendra la connaissance des sols, structures, plafonds, élévations intérieures si toutefois celle-ci sont constituées de pans de bois.
- L'étude diagnostic porte sur le monument inscrit au titre des monuments historiques nommé: *Place du marché : galeries couvertes des maisons dites « couverts »*, y compris l'hôtel de ville, à l'exception de la maison du Xvème siècle par arrêté le 25.06.1929
- Le « monument » nommé dans le présent cahier des charges correspond à cet arrêté à l'exclusion de tout autre.



### 1-2 Objectifs de la mission

Le programme de travaux envisagé par la commune consiste après un diagnostic de l'état sanitaire historique et juridique du monument, à établir un programme pluriannuel de travaux en fixant les ordres de priorité, les urgences, les mesures de valorisation.

#### a - Connaissance du monument, limite de l'étude

Il s'agit de disposer de la connaissance la plus exhaustive sur cet édifice encore peu étudié jusqu'à maintenant. Pour ce faire, il sera utilisé l'apport des sources bibliographiques et archivistiques, de l'étude architecturale et stylistique du bâti.

Une étude complète des parties en bois et éventuellement des maçonneries du monument sera réalisée. Elle consistera en un examen direct de l'œuvre par toutes les méthodes non intrusives d'observation, une définition de la problématique de recherche après observation des charpentes, un échantillonnage, une analyse des matériaux. Le maître d'ouvrage sera attentif à la définition de la problématique, à la qualité des méthodes d'observation, et souhaite disposer, in fine, d'une bonne connaissance des matériaux, notamment de la qualité des bois et de leur datation, d'une connaissance parfaite des propriétés privées et publiques.

L'étude proposée est limitée aux couverts eux mêmes. Le souci premier de la collectivité sera, dans un premier temps, de garantir une déambulation sécurisée de ces espaces couverts.

Il conviendra donc de limiter l'analyse technique aux seuls couverts, bien sûr, la connaissance historique de cet ensemble ne peut s'affranchir de la connaissance historique des maisons à pans de bois situées au dessus.

Une observation, un échantillonnage et des analyses pourront être réalisées sur le reste des maisons, si toutefois les structures des couverts en seraient affectées: surcharges d'exploitation dans les étages, modifications de structure qui impacteraient les charpentes des couverts, ajouts d'éléments ou d'équipements comme par exemple des balcons, des réseaux.

### **b - Diagnostic sanitaire**

Le diagnostic portera sur :

- Les structures de charpente: pilastres, poutres, solives, aisseliers, consoles, contre fiches, les consolidations, les réparations de fortunes, les bricolages...
- Les décors sculptés: formes des abouts de solive, trace de polychromie...
- Les problèmes de pathologies du bois: fluage, flèche, pourrissement attaques d'insectes xylophages...
- La vérification des installations électriques de l'éclairage public, les différents réseaux, BT, Télécom, eaux pluviales...
- La sécurité incendie et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- La mise en sécurité des lieux.
- Le mobilier urbain.



### **c - Aspects juridiques**

- Compte tenu du grand nombre de protections patrimoniales, il conviendra de réunir sous forme d'inventaire toutes les servitudes en cours.
- On examinera aussi les éventuelles copropriétés. Il est à noter que les parcelles des couverts possèdent leur propre numéro d'enregistrement indépendamment de la parcelle des maisons. Il conviendra donc d'établir la correspondance entre ces différents fonciers et les propriétaires riverains.

### **1-3 Contenu de la mission de diagnostic**

Conformément à la circulaire du Ministère de la Culture du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et aux décrets auxquels elle fait référence, la mission de diagnostic comportera les éléments suivants :

- 
- 1- Une présentation de l'opération : objet de l'étude, contexte, plan de situation...
  - 2- Une étude historique
  - 3- Une analyse et une synthèse des études documentaires et d'investigations scientifiques et techniques existantes
  - 4- Une synthèse bibliographique avec une recherche en archive de l'histoire de l'édifice (plans anciens, gravures, photographies, documents...)
  - 5- Un bilan et une synthèse des campagnes de travaux précédentes
  - 6- Une description de l'état des lieux (si nécessaire, proposition d'une entreprise spécialisée dans les travaux de charpente)
  - 7- Un état sanitaire complet du monument par zone avec plan de repérage et photographies.
  - 8- Une analyse archéologique du bâti, avec une analyse de dendrochronologie limitée à la datation des pièces de bois et la catégorisation des essences de bois.
  - 9- Toutes les propositions de travaux de restauration d'entretien et/ou des mesures conservatoires comprenant des options ou des variantes seront accompagnées d'une présentation d'une description, de plans et de croquis avec les estimations financières prévisionnelles (en scindant bien les travaux de restauration et les travaux d'entretien)
  - 10- La proposition de restauration des ouvrages en bois qui sera réalisé sur trois parties des couverts sélectionnées en fonction de leur pertinence. Cette proposition devra montrer sous forme de devis détaillés la réalité financière de la restauration de l'ensemble.
  - 11- Mise à jour des plans au sol et en élévation déjà réalisés
  - 12- Réalisation des relevés complets, plans au sol, élévations et coupes, détails d'assemblage. Nota: les élévations des couverts seront réalisées avec l'élévation des façades des maisons à pans de bois.
  - 13- Un rapport photographique complet du monument et des décors.
  - 14- La rédaction d'un rapport exprimant les risques liés à la conservation et à la restauration induits par les propositions du projet. Cette prestation devra être réalisée par un archéologue et un charpentier qualifié associé à l'équipe.
  - 15- Des propositions d'embellissement, de valorisation: matériaux de revêtement, éclairage du monument et des circulations, décoration florale...
  - 16- Un cahier des charges de gestion, avec une prévision d'investissement calculé sur une période de 3ans.
  - 17- Un cahier des charges d'« exploitation » qui déterminera les obligations de la collectivité, des propriétaires privés, des riverains et des investisseurs.
  - 18- Une ou deux réunions publiques.
  - 19- Une réunion de restitution de l'étude en direction des élus du conseil municipal.
  - 20- Des panneaux d'informations et diffusion numérique, réalisation par exemple d'un « flyer » et de pages web, dans un esprit pédagogique.
- 

## **2 – CONDUITE D'OPERATION**

Un comité de suivi technique sera constitué et composé de techniciens et de scientifiques représentant la DRAC et la Commune de Mirepoix.

Il a pour objectif de dresser l'état d'avancement des études, d'alimenter, de consulter et de réorienter la prestation de l'étude sur la base de documents de travail proposés par l'attributaire du marché.

## **2-1- Programmation prévisionnelle à minima des comités techniques et de pilotage :**

Il appartient à chaque candidat, à l'appui de son offre, d'identifier plusieurs réunions de travail lui permettant de mener à bien ses prestations.

## **2-2- Rendu d'études – livrables :**

Phases	Désignation	Contenu
0	Signature du marché. Démarrage de l'étude	1 dossier contenant : -présentation de l'équipe d'intervenants -validation du planning -sollicitation de l'ensemble des documents relatifs aux services en place
1	A l'issue du diagnostic	Dossier relatif au diagnostic de l'état de l'existant. Il sera constitué de sous dossiers correspondants aux études fixées à l'article 1.3 du présent cahier des charges.
2	A l'issue des propositions de travaux	Dossier de présentation des propositions. Il sera constitué de sous dossiers correspondant aux études fixées à l'article 1.3 du présent cahier des charges.
2	Présentation du rendu global de l'étude	1 dossier complet comprenant la globalité de l'étude. 1 rapport de synthèse des propositions de travaux sous forme de fiche par secteur identifié.

Chaque dossier comportera :

- 1 rapport version papier relié et fournit en 5 exemplaires au maître d'ouvrage.

- 1 CDROM de ce rapport ou fichier adressé à chaque membre du comité technique et du comité de pilotage, par messagerie internet au format PDF, et au format WORD (texte), EXCEL (tableau), JPEG (image)

- 1 présentation simplifiée type POWERPOINT destinée aux comités technique, de pilotage et à l'organe délibérant.

Chaque dossier devra être daté, contenir une indexation de mise à jour et faire apparaître la date de présentation et de validation.

Par ailleurs, chaque réunion de travail intermédiaire devra faire l'objet de comptes rendus diffusés.

## **3 – DELAIS - PENALITES**

Les délais d'exécution de la mission seront proposés par le candidat dans l'acte d'engagement. Ils seront un élément des critères d'attribution.

A l'appui de son offre, le candidat indiquera les délais de réalisation de l'étude dans le projet de contrat.

Délai 0 : délai de commencement d'étude à partir de la notification du marché.

Délai 1 : délai de remise du dossier relatif à la phase 1 : diagnostic de l'existant

Délai 2 : délai de remise du dossier relatif à la phase 2 : propositions de travaux

Les délais sont à renseigner en jours ouvrables. Ils courent :

- A compter de la réception de l'ordre de service, valant acceptation de commencer l'élément de mission, notifié avec accusé de réception ou contre récépissé

- Jusqu'à la date de remise des dossiers correspondant à chacun des éléments de mission

En cas de modifications à apporter aux dossiers présentés, le titulaire dispose d'un délai supplémentaire de 15 jours ouvrables.

La validation des éléments de mission sera notifiée par ordre de service avec accusé de réception ou contre récépissé.

Les comptes rendus de réunions seront transmis dans un délai de 5 jours ouvrables après tenue de la réunion.

Le titulaire du marché encourt en cas de non-respect des délais, une pénalité de 100€ / jour ouvrable, par dérogation à l'article 14 du CCAG PI.

#### **4 – PRIX ET REGLEMENT DES COMPTES AU TITULAIRE DU MARCHE**

La forme du prix et les modalités de règlement sont stipulés dans l'acte d'engagement.

#### **5 – DISPOSITIONS DIVERSES : CCAGPI –DISCRETION – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

##### **1. CCAGPI**

D'une manière générale, il sera fait application du CCAG PI à l'exception de l'article 3 du présent cahier des charges qui déroge à l'article 14 du CCAG PI

##### **2. DISCRETION –PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le bureau d'études ainsi que toute personne intervenant dans l'exécution du présent marché devront se reconnaître tenus au secret professionnel et à une obligation de discrétion pour tout ce qui concerne faits, informations, études et décision dont ils auront connaissance au cours de leur mission.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle des résultats de l'étude, il sera fait application de l'option A du CCAG PI.

Par ailleurs, le titulaire du marché ne pourra faire aucun usage commercial des résultats d'étude sans accord préalable du maître d'ouvrage. Il ne pourra communiquer les résultats de l'étude à des tiers, à titre gracieux ou onéreux, qu'avec l'accord préalable du maître d'ouvrage.

Les données et analyses du présent marché, même partielles, pourront être utilisées librement par le maître d'ouvrage qui pourra également les reproduire et les publier (les publications mentionneront le nom du prestataire). Le maître d'ouvrage pourra communiquer librement à des tiers des résultats de la prestation : données, rapports intermédiaires et finaux, présentations, ...

Mirepoix, le

Agissant en qualité de

le maire,